

COMMUNIQUE

VERSEMENT DU SOLDE DE L'IR ET DE L'IS

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) rappelle aux usagers que **l'échéance légale du paiement du solde de l'Impôt sur le Revenu (IR) et de l'impôt sur les Sociétés (IS), au titre de l'année 2018, est fixée au 17 juin 2019.**

Les services de la Direction générale des Impôts et des Domaines restent à la disposition des usagers pour leur apporter toutes les informations utiles à l'accomplissement de leurs différentes obligations fiscales.

Pour plus d'informations appeler au **818 00 11 11** ou consulter le site internet de la DGID : www.impotsetdomaines.gouv.sn

La Direction générale

***La DGID, une administration moderne
au service de l'utilisateur***